

Arrêté

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Au titre de l'année 2025

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALLONNES,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n°100-2024 du 13 novembre 2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu les délibérations N°117-2024 du 11 décembre 2024 et n°017-2025 du 2 juillet 2025 relatives à la mise à jour du tableau des emplois permanents,

Vu les lignes directrices établies par le Maire de la Ville d'Allonnes après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1 Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
COUBARD Sébastien	Adjoint Technique Territorial
PAUMARD Jean-Pierre	Adjoint Technique Territorial
TROUVE Bruno	Adjoint Technique Territorial
FOUCAULT Jean-Pierre	Adjoint Technique Territorial

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
4	4	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	4	0

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BRAULT Valérie	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe
AZARKAN Imad	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Avancement au grade de : ATTACHÉ PRINCIPAL

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
THIAVILLE Françoise	Attaché

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
EL IRARI Souad	Animateur

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LEZE Chantal	Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe
GUEDES Nathalie	Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Avancement au grade de : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
ABADIE Laëtitia	Adjoint territorial d'Animation

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE CLASSE SUPÉRIEURE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
AUDUC Alice	Auxiliaire de puériculture de classe normale

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
DUPONT Hélène	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au :

- **Centre de Gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Allonnes,
Le 11 juillet 2025

Le Maire,

Publié le 18/08/2025

Pour le Maire Empêché
et par Délégation

